

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine | |
| Catégorie : Espaces protégés | Source de la saisine : État |
| Avis n° 2023-30 | |
| Date de validation 17/10/2023 | AVIS Travaux en réserve – réensablement de la plage de la pointe des Doux sur l'île d'Oléron |

La communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO) mène depuis plusieurs années des opérations de lutte contre l'érosion afin de garantir la pérennité des cordons dunaires et ainsi protéger les enjeux des risques de submersion notamment tout du long de la côte orientale de l'île, dont la partie sud se trouve sur le périmètre de la RNN Moëze-Oléron. La présente demande d'autorisation concerne un projet de confortation dunaire à court terme dans cette RNN. Le site se trouve sur la côte Est de l'île d'Oléron qui connaît un taux d'érosion chronique moyen de 40 cm par an. A cet endroit, deux précédentes opérations de ré-ensablement ont déjà été conduites en 2020 et 2022. L'aménagement routier (route des huîtres) à l'arrière du cordon dunaire est menacé par cette érosion à moyen-long terme. Les rechargements déposés en 2022 ont quasiment tous disparu.

Il s'agit donc de procéder à un nouveau ré-ensablement. Le rechargement proviendrait d'un site excédentaire (port de Boyardville ou du Douhet) avec un régalage sur 120 m de long et une emprise de 15 m maximum sur la plage. Ce sable sera acheminé par voie terrestre, puis stocké temporairement avant d'être régalé.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte sensible et riche en termes d'habitats naturels et d'espèces. L'étude des habitats naturels a permis d'identifier un habitat d'intérêt communautaire impacté, l'herbier à zostère. Plusieurs inventaires de flore et faune (avifaune surtout) ont été effectués depuis 2019 et ont montré l'absence d'espèces patrimoniales sur le périmètre du projet. La RNN est également un site majeur pour la migration et l'hivernage de plusieurs oiseaux, qui utilisent notamment l'estran à cet endroit.

Lors des rechargements en 2020 et 2022, des prescriptions ont été demandées et réalisées : suivi sédimentaire, suivi topographique par photogrammétrie, suivi de l'herbier de zostère.

Les impacts directs ou indirects de l'opération prévue sont gérés par de l'évitement (date des travaux, balisage, limitation emprise), de la réduction (kit antipollution, géotextile sur le terre-plein, stockage engins hors zone chantier, limitation de la durée du chantier) et de l'accompagnement (suivi chantier, suivi de l'herbier, suivi de la dynamique sédimentaire, suivi de l'évolution du rechargement).

Le CSRPN indique que cette démarche repose sur des rechargements réguliers de la plage et n'est donc pas pérenne. Une étude prospective est nécessaire pour avoir une vision à long terme (2050) sur l'évolution du trait de côte avec l'élévation du niveau de la mer et aboutir à des solutions durables, qui peuvent ne plus inclure ce type d'opérations et entériner un réaménagement de la partie terrestre sur cette zone (retrait de la route...).

La collectivité a engagé une étude territoriale globale avec une démarche prospective qui concerne les 90 km de côte de l'île d'Oléron. Elle débouchera sur une stratégie et un plan d'actions du suivi du trait de côte. Sur la pointe des Doux, elle va mener cette analyse multicritère pour voir les différents scénarios et trouver les solutions les plus adaptées.

Le CSRPN :

- Regrette qu'il ait fallu attendre cette troisième demande pour qu'enfin une réflexion prospective soit engagée ;
- Indique que le protocole mis en place pour le suivi des herbiers doit être maintenu et stabilisé pour permettre des suivis comparatifs ;
- Regrette que des études n'aient pas été menées sur des groupes taxonomiques comme les insectes, les reptiles (vipère aspic notamment), les amphibiens ou encore la faune benthique sur la zone des sédiments prélevés. Une surveillance de ces groupes d'espèces avant les travaux sera nécessaire ;
- Demande, en conformité avec le CS de la RN, que le prélèvement de sédiments soit limité à la zone Port de Boyardville.

Pour ces travaux en réserve, le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable limité aux deux prochaines années seulement et sous la condition de présenter au CSRPN dans deux ans une étude prospective avec des scénarios à long terme, incluant dans la réflexion le maintien ou non de l'enrochement au nord du trait de côte longeant la réserve et aussi la protection pour la sortie de Port de Boyardville (tous éléments semblant participer à la naissance du problème) et des inventaires plus poussés sur certains groupes taxonomiques (reptiles/amphibiens/faune benthique), notamment sur la zone de prélèvement des sédiments.

Le Président du CSRPN N-A

